

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 54 (1966)

**Heft:** 61

**Artikel:** Bienvenue aux déléguées de la Commission de la femme et aux représentantes des organisations féminines non gouvernementales

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-271328>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FEMMES SUISSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

19 février 1966 - N° 61

54<sup>e</sup> année

Rédactr. responsable:  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
1093 La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
1206 Genève  
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :  
Annonces suisses S. A.  
1, rue du Vieux-Beillard  
1205 Genève

Abonnement : (1 an)  
Suisse Fr. 7.—  
Etranger Fr. 7.75

Abonnement  
de solidarité féminine  
Fr. 10.—

y compris  
les numéros spéciaux  
Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale  
1211 Genève 1

Chaque heure  
**Le pain**  
la rend meilleure  
Avec timbres Coop, 7 1/2 %

Bienvenue aux déléguées  
de la Commission de la Femme  
et aux représentantes des Organisations  
féminines non gouvernementales

Pour sa dix-neuvième session, du 21 février  
au 11 mars, la Commission de la condition  
de la femme se réunira à Genève, au Palais  
des Nations.

C'est toujours avec joie que les cercles fé-  
minins suisses voient accourir dans notre  
pays, de tous les coins de l'horizon, les délé-  
guées de gouvernements étrangers. Elles appor-  
tent des nouvelles du monde entier, nouvel-  
les qu'on ne trouve guère dans la presse quo-  
tidienne, car il s'agit d'un travail lent, dur,  
persévérant, qui a pour but d'améliorer les  
conditions de l'existence féminine.

Grâce aux efforts des pionnières et (depuis  
1946) de cette commission, l'égalité des droits  
politiques a été inscrite dans presque toutes  
les constitutions des Etats du monde (pas en-  
core en Suisse !). Mais il y a loin de la théorie  
à la pratique et le premier objet à l'ordre du  
jour consiste à mesurer dans l'application des  
lois les progrès réalisés en ce domaine. Ces  
progrès dépendent de circonstances diverses  
qui seront étudiées tour à tour : condition du  
droit privé, droit et devoirs des parents, no-  
tamment en ce qui concerne la garde des  
enfants ; droits économiques et accès de la  
femme à la vie économique.

Il sera aussi question des droits de l'homme  
et de l'Année internationale que l'on se pré-  
pare à célébrer, il s'agira encore des mesures  
discriminatoires qui affectent les femmes et  
limitent leur liberté.

Ces titres abstraits semblent à première vue  
rébarbatifs, mais, abordés de près dans les  
débat, on s'aperçoit vite qu'on touche direc-  
tement la toile dont est tissée la vie quoti-  
dienne féminine, aussi ne saurions-nous assez  
recommander aux personnes qui en auront le  
loisir, de monter au Palais des Nations, d'as-  
sister à quelques séances dont la plupart sont  
publiques.

Notre journal forme des vœux pour le  
succès des travaux des déléguées.

Femmes suisses  
et le Mouvement féministe

## Indira Gandhi face à face avec 165 millions d'Indiens qui meurent de faim

L'Inde a nommé une femme, Mme Indira Gandhi, à la tête de son gouvernement ; elle succède au Premier ministre Shastri, mort subitement au moment où il venait de signer un pacte de non-agression avec le Pakistan.

Si la paix à l'extérieur a créé une atmosphère de détente dans le pays, la tâche de Mme Gandhi n'en sera pas moins écrasante, car elle devra faire face à de grosses diffi-

cultés dues surtout à la famine et aux troubles qui en résultent. Pourtant, la grande majorité des députés qui l'ont portée au pouvoir ainsi que le peuple qui l'a acclamée font confiance à la nouvelle élue. Ils savent que la fille de Nehru a hérité de son père sa vive intelligence et sa largeur de vue, mais aussi que son éducation l'a préparée à la lutte et au sacrifice de soi-même.

### La récolte de 1964 : 81,5 millions de tonnes de céréales

Par suite de la sécheresse, la récolte de 1965 n'a atteint que 66 millions de tonnes, alors qu'il aurait fallu en produire 10 millions de tonnes de plus qu'en 1964, rien que pour compenser l'augmentation de la population.

Dans les ports arrivent chaque jour 20 000 tonnes de blés américains, mais, faute de moyens de transports, les céréales ne parviennent pas dans les régions où des millions d'êtres humains sont en détresse. Des dégâts causés par la chaleur, l'humidité et les insectes, rendent, déjà sur place, inutilisable une grande quantité de grain.

« Mme Gandhi, qui a une forte personnalité, a été préparée à sa tâche de dirigeante en collaborant étroitement avec son père, Jawaharlal Neru, pendant les dernières années de sa vie. Elle découvrira peut-être que le défi auquel elle fait face sera aussi l'école de sa grandeur. La nation lui accordera la même confiance qu'à Shastri si elle se montre décidée à mener son peuple sans peurs et sans faveurs, sans biais et sans parti-pris vers la construction d'un pays uni dans lequel il y aura du travail et de la justice pour tous, où l'intégrité aussi bien que l'habileté seront les critères d'après lesquels les dirigeants seront élus, et où ces derniers exigeront d'eux-mêmes ce qu'ils demandent des autres. Beaucoup de sagesse et de fermeté seront nécessaires, mais si elle entreprend cette tâche, Mme Gandhi trouvera l'aide dont elle aura besoin et sera soutenue par son pays tout entier. »

Dès sa plus tendre enfance, Indira vécut dans l'insécurité, les membres de sa famille étant, à tous moments, arrêtés par la police

pour désobéissance civile. Alors qu'elle était encore écolière et pendant une période où tous les siens étaient emprisonnés, elle passait ses journées dans les quartiers misérables de sa ville prêtant son concours à la campagne inspirée par le Mahatma Gandhi parmi les intouchables. C'est aussi à cette époque qu'elle créa une brigade d'enfants destinée à aider les résistants et qui rendit de grands services au pays.

« Je ne veux copier personne, je veux être moi-même », avait répondu, enfant, la fille du Pandit Nehru à un journaliste qui s'adressait à elle en lui demandant ce qu'elle aimerait être à l'avenir. Il semble que Mme Gandhi n'ait pas changé d'avis ! Lorsqu'elle fut nommée présidente du parti du Congrès, son père déclara : « Je suis fier de ma fille, de son tempérament, de son énergie, de sa générosité et de son intégrité, qualités qu'elle a héritées de sa mère ! »

« Après avoir fait ses études à Oxford, en Suisse, et à l'Université de Wishwabarhar, Indira Gandhi adhère au Parti du Congrès national des Indes. Elle travaille avec acharnement pour soutenir les femmes rurales lors des élections en 1937.

« Six mois après leur mariage (elle épouse M. Feroze Gandhi, en 1942), Mme Gandhi et son mari, qui était journaliste, furent fait prisonniers pour avoir pris part activement au mouvement nationaliste. Mme Gandhi passa treize mois en prison et subit un régime extrêmement sévère. Elle occupa, par la suite, diverses positions dans le cadre du service social, puis fut, pendant une année, présidente du Parti du Congrès, et, pendant dix-huit mois, ministre de l'information et de la radiodiffusion de son pays. »

Mme Indira Gandhi est décidée, comme elle l'a dit elle-même dans son discours radio-

L'Inde attend de Mme Gandhi :

Qu'elle se tienne au dessus de la lutte des partis, des idéologies, des flatteries.

Qu'elle combatte les préjugés, la corruption, la paresse.

Qu'elle réveille la conscience, le sentiment de responsabilité de chacun envers tout le pays.

diffusé, à engager toute la nation avec elle dans la grande aventure pour la paix entre les peuples, contre la famine, et pour l'édification d'un ordre social où règne la justice pour tous.

Marguerite Pingeon  
d'après des documents mis à sa disposition  
par l'Ambassade de l'Inde, à Berne

Les passages entre guillemets sont tirés du journal indien « Himmat » (audace), qui s'est donné pour tâche de consolider le caractère de la nation et de développer le sens des responsabilités en chaque citoyen et citoyenne. Publié par Rajmohan Gandhi, petit-fils du Mahatma.



Mme INDIRA GANDHI, premier ministre  
(cliché obligeamment prêté par le « Journal de Genève »)

## Ces institutions sont là pour vous aider

Nous avons pensé être utile à nos lectrices en passant en revue un certain nombre d'institutions, destinées à leur venir en aide dans des circonstances particulières et qui ne sont peut-être pas assez connues du public. Le mois prochain, nous continuerons ce tour d'horizon de l'entraide féminine.

### SAFFA

Société coopérative  
de cautionnement des femmes suisses

La Société coopérative de cautionnement fut fondée le 18 octobre 1931. Sur le bénéfice net de la SAFFA 1928, à Berne, la somme de 359 800 fr. furent mis à sa disposition et, depuis, elle n'a pas cessé d'épauler les femmes dans leur vie professionnelle.

Les buts de la Société : soutenir la femme exerçant une activité indépendante, favoriser la formation et le perfectionnement professionnels.

A titre de renseignement, signalons les cautionnements consentis pendant l'exercice 1963-1964 :

- 37 crédits pour entreprises existantes Fr. 275 500.—
- 11 crédits pour la reprise d'exploitations Fr. 137 000.—
- 8 crédits pour l'ouverture d'entreprises Fr. 76 200.—
- 2 crédits pour le perfectionnement professionnel Fr. 2 500.—
- 6 crédits pour d'autres buts Fr. 41 500.—
- 64 Fr. 532 700.—

Si donc vous avez des problèmes financiers à résoudre, pensez que la Société de cautionnement SAFFA peut vous aider. Exemples de cas où cette aide peut se manifester :

Après un apprentissage et quelques années de pratique, une jeune fille aimerait encore se perfectionner. Ses économies, hélas, ne lui permettent de mettre son projet à exécution que quelques années plus tard. La SAFFA lui alloue un prêt.

Une veuve veut ouvrir ou reprendre un commerce. Ses ressources sont insuffisantes pour envisager un achat. Si elle est capable et expérimentée, la SAFFA pourra lui donner un coup de main.

Telle étudiante, à la fin de ses études se trouve dans une grave situation : ses parents ne peuvent plus assumer ses frais d'études et d'entretien pendant les derniers semestres. La SAFFA, heureusement, y pourvoit ; elle prête l'argent nécessaire, jusqu'aux taxes d'examen et aux frais d'impression de la thèse.

Une femme d'affaires est placée devant l'obligation de moderniser son entreprise ; elle y parvient grâce au cautionnement de la SAFFA. Le chiffre d'affaires grimpe, le prêt est rapidement remboursé.

Conditions pour l'obtention de cautionnements SAFFA

La requérante doit être digne de confiance et capable professionnellement ; l'entreprise doit présenter des chances de succès.

(Suite en page 2)

### SOMMAIRE :

- Page 2 : Politique et consommateurs — Les sucres
- Page 3 : La Journée des femmes vaudoises
- Page 4 : Une femme premier ministre de Grande-Bretagne ?
- Page 5 : La droguiste — Loisirs de la paysanne
- Page 6 : Les candidates députées au Grand Conseil vaudois